

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DU OBI 2 Pluviôse.

(Ère vulgaire)

Mercredi 21 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-Fontaine. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

A V I S.

Lorsque les propriétaires de cette feuille se virent obligés, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa composition, d'en augmenter légèrement le prix, ils calculerent moins leurs avantages que le désir de satisfaire le public au moins de frais possibles pour les souscripteurs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes les matières, et le décret de la convention qui fixe à moitié en sus le port des journaux, les forcent à un nouveau renchérissement. Ainsi les abonnemens, à dater du premier pluviôse, seront fixés au taux indiqué ci-dessus.

I T A L I E.

De Lisbonne, le 18 novembre.

Le 10 au soir, il se manifesta un terrible incendie au palais royal de l'Ajuda, au-dessous des appartemens du prince du Brésil. On transporta aussi-tôt à Quelus ce prince & les autres personnes de la famille royale. Les progrès du feu furent tels, que dans moins de 8 heures tout le palais fut réduit en cendres : on n'a pu sauver que les bijoux & une partie de l'argenterie : tous les meubles précieux du palais ont été la proie des flammes. On parvint heureusement à rompre l'arcade qui fait la communication du palais à la chapelle patriarcale, qui est le seul bâtiment royal demeuré intact. On évalue à plusieurs millions la perte occasionnée par ce funeste accident, qui a coûté la vie à quelques travailleurs. La princesse du Brésil, enceinte de 6 mois, donna ses ordres avec beaucoup de calme & de présence d'esprit. On fit de rigoureuses perquisitions pour découvrir la cause de l'incendie.

De Livourne, le 26 décembre.

Depuis quelques jours, il regne un vent impétueux, qui fait craindre qu'il n'ait péri dans nos parages quel-

ques vaisseaux; la mer en a déjà jeté des débris sur la côte.

La flotte anglaise n'est pas allée en Corse; on croit qu'elle a fait route sur les isles d'Hyères.

On a pris dans les eaux de Porto-Ferraio un poisson tout à fait inconnu, & d'une grande beauté : il est sans écailles, couvert de taches de diverses couleurs, & du poids de 40 livres. L'opinion générale est que ce poisson est indien, & qu'il aura suivi deux vaisseaux toscans qui sont arrivés récemment des grandes Indes.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 6 janvier.

Les François n'attaquèrent pas seulement sur l'isle de Bommel, le 27, ils firent en même-temps une attaque générale sur la Meuse-Inférieure & sur le Waal. Dans le Langstraat, tous les postes furent attaqués; les Hollandois établis à Capellen & Waspick furent contraints à se replier sur Gertruydenberg. A dix heures du matin, l'aile droite de la ligne entre Gertruydenberg & Breda, fut également enfoncée, & les François firent de suite l'attaque des forts de Steelhoven. Les postes de Swartenberg & de Lomsgas furent aussi attaqués & forcés; les troupes qui étoient à Zevenbergen durent se replier sur Willemstadt. On craint que la ligne de Breda n'ait été aussi forcée, & que cette place ne soit privée de toutes ses communications.

Des lettres de Hollande assurent que les François réussirent, le 27, à passer le Waal près de Thiel.

De Mayence, le 8 janvier.

Le Rhin est pris depuis quelques jours; mais on a coupé dans la glace un canal de communication entre Cassel & Mayence; de sorte que les chevaux & les voitures passent le fleuve en bateaux.

Il arrive journellement des troupes dans cette ville, ainsi qu'à Cassel; & notre garnison forme maintenant une armée formidable.

On dit que l'extrême rigueur du froid a contraint le principal corps d'armée des François de s'éloigner de nous à quelques lieues.

Le corps d'armée du général de Mélas fait maintenant partie de notre garnison : la troisième colonne, forte de trois bataillons, est arrivée hier au soir avec ce général.

Un adjudant françois se présenta hier aux avant-postes, accompagné d'un trompette : il étoit porteur d'une lettre pour M. le général de Neu, qui se rendit à Weisenau pour la recevoir. Tout est assez tranquille depuis deux jours.

De Manheim, le 10 janvier.

On mande de Strasbourg que la partie de l'armée du Rhin qui a contribué à la prise du fort du Rhin, étoit à Worms le 31 décembre, & qu'elle alloit renforcer l'armée devant Mayence. On a remarqué en effet, depuis quelques jours, que les François n'ont presque plus de mouvement sur la rive gauche du Rhin, dans nos environs : ils ne font d'autre démolition que celle de quelques passerelles & gabions, & ils ont enlevé toute l'artillerie de leurs ouvrages. Les tentatives qu'ils ont faites pour déloger les bateaux du pont qui sont restés sur l'autre rive du Rhin, n'ont pas eu plus de succès ; car on y compte encore 19 bateaux du pont. Aujourd'hui ils sont occupés à détruire une grosse charpente établie à l'extrémité du pont pour écarter ou briser les glaçons. On ignore pour quel motif ils veulent détruire cet ouvrage utile, construit à très-grands frais.

On remarqua ces jours derniers un incendie au château d'Oggersheim ; mais l'épaisseur de l'atmosphère ne permit point d'en distinguer les effets. On a reconnu depuis qu'une aile du château, de 19 croisées de face, ainsi qu'une tour carrée qui l'avoisine, ont été entièrement consumées.

A N G L E T E R R E.

Suite des débats du parlement.

M. Sheridan observe, par motion d'ordre, que l'absence de M. Pitt, comme chancelier de l'échiquier, est une infraction aux réglemens. J'avoue, dit-il, que je ne dois pas attendre beaucoup d'exactitude de la part d'un homme qui viole, de la manière la plus ouverte, les formes établies : aujourd'hui que sa présence est nécessaire dans une discussion relative aux subsides, il ne se trouve pas à sa place. C'est la première négligence de cette espèce qu'on puisse reprocher à un chancelier de l'échiquier.

M. Rose. — Il faut que l'honorable préopinant se soit mépris sur les formes relatives à la première discussion du comité des subsides. On a toujours considéré le vote général des subsides comme une suite naturelle de l'adresse au roi ; & d'après cela, il n'y a pas de nécessité que le ministre se trouve à la séance. Si l'honorable membre veut, au reste, se rappeler les circonstances, il se ressouvientra que moi-même j'ai fait une motion à cet égard, il y a quelques années.

M. Sheridan. — Il me paroît que la déclaration du préopinant ne fait qu'empirer la chose ; & qu'au lieu d'excuser le chancelier de l'échiquier, il le rend vraiment coupable de négligence. Il ne faut pas s'imaginer que le vote des subsides soit une suite naturelle de l'adresse au roi, comme on vous l'a dit : car, n'en doutez pas, il

y a des membres qui peuvent bien mettre en question s'il est convenable ou non d'accorder des subsides quelconques, sans en avoir préalablement déterminé l'objet ; & alors les ministres doivent se trouver à la séance, pour répondre aux questions qu'il seroit peut-être nécessaire de leur faire. J'ai dit, & je le répète, qu'il ne faut pas attendre beaucoup d'exactitude de la part d'un homme dont les infractions aux formes établies sont notoires, sur-tout depuis qu'il les a violées d'une manière si inconstitutionnelle, en contractant un emprunt avant la convocation du parlement, & sans avoir l'assurance du consentement de cette chambre. Il y a encore des circonstances qui doivent éveiller l'attention du parlement à cet égard, lorsqu'on réfléchit que notre convocation a été prorogée, non que le ministre voulût négocier ou faire des ouvertures de paix, non qu'il eût dessein de faire du bien à l'Angleterre, mais parce qu'il vouloit se ménager le tems de contracter cet emprunt d'une manière inconstitutionnelle.

M. Steele. — Je ne saurois garder le silence dans un moment où l'on se permet, envers mon honorable ami, des expressions si sévères & en même tems si peu fondées. Je le demande : en quoi le chancelier de l'échiquier a-t-il agi contre les règles ordinaires ? Il a fait un contrat provisoire ou bien un emprunt, dont la ratification dépend entièrement du parlement : si vous ne le sanctionnez pas, il est nul, & doit être regardé comme non-venu. N'est-ce pas là ce qu'on a toujours pratiqué, sans attendre la convocation du parlement ? Je ne vois pas d'ailleurs qu'il y ait aucune différence entre la fixation provisoire des bases d'un emprunt & un traité subsidiaire ; & vous ne découvrirez pas que sa majesté n'ait le droit de conclure un traité de subsides, sauf à le faire ratifier par le parlement.

M. Fox observe que le préopinant a mal compris l'état de la question ; qu'il y a beaucoup de différence entre un traité de subsides & un emprunt, que d'ailleurs il est inconstitutionnel de contracter des engagements pécuniaires, sans savoir si le parlement votera des subsides ou non, & avant qu'il ne détermine l'état des forces à employer.

M. Francis dit que la présence du ministre est nécessaire, attendu qu'il peut y avoir des membres qui voudroient s'informer si les conditions de l'emprunt sont avantageuses ou non à l'état : il déclare qu'il a des raisons pour croire qu'elles ne le sont pas. L'emprunt, ajoute-t-il, n'a pas été fait ouvertement : on n'a pas admis tous ceux qui vouloient y souscrire ; le ministre n'a fait ouvrir ses portes qu'à un petit nombre d'hommes choisis par lui. Toute concurrence a donc été écartée, & les conditions arrangées, en conséquence, de manière à donner des soupçons.

M. Steele répond que ce n'est pas le moment d'examiner la conduite du ministre ; que, quant aux conditions de l'emprunt, cette question se présentera naturellement le jour où il s'agira de les ratifier.

(La suite à demain.)

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 1^{er} janvier.

Les nouvelles les plus récentes de ce qui s'est passé au 27 de ce mois, portent que le lieutenant-général prince de Hesse-Darmstadt, lequel s'étoit égaré avec trois bataillons des troupes du canton de Bommel, avoit passé avec

elles heureusement le Waal près de Rossum , & étoit arrivé à Op-Heemert : laquelle retraite s'étoit faite sur la glace , & ne fut effectuée qu'après que le prince de Hesse-Darmstadt eût été informé que la ville de Bommel se trouvoit au pouvoir de l'ennemi , & qu'ainsi le mouvement étoit infructueux , qu'il avoit fait avec trois bataillons sous ses ordres du côté de la ville , jusqu'à la hauteur de Hervinen , à la nouvelle qu'elle fut attaquée. A l'occasion de cette retraite , on a auparavant encloué les canons du fort St-André , avant que d'abandonner ce fort.

Les bataillons de grenadiers de Solms & Panhuis , auxquels il n'étoit plus possible de se soutenir dans le canton de Bommel , ni dans la seconde position , sur laquelle ils s'étoient repliés , en ont emmenés quatre pièces de canon , qu'ils ne vouloient pas laisser en arriere ; faute de chevaux , les grenadiers eux-mêmes ont tiré ces canons , avec lesquels ces bataillons sont arrivés à Loevestein ; où de même est arrivé le corps de Hohenlohe , mais non sans une perte considérable , parce que trouvant sa retraite coupée de tous côtés , il a été obligé de se faire jour par la glace au travers de deux feux ennemis , pour se sauver.

Le poste de Hagoort , ressortissant sous Heusden , a été attaqué aussi le 27 de ce mois par quatre colonnes de l'ennemi , & avec beaucoup de fureur ; mais par le feu bien dirigé de notre batterie , elles ont été obligées à se retirer avec perte de trente-six hommes.

On ne peut pas se passer de faire mention ici d'un caporal & trois hommes de Saxe-Gotha. Ces gens , qui avoient été placés par le commandant de Heusden , comme poste de communication , près de Noderheemert , ont poursuivis au canton de Bommel six Français qui faisoient des courses , dont l'un a été blessé , & trois autres faits prisonniers.

Suivant un autre rapport détaillé du général-major de Boetzelhaar , ayant commandé à Zevenbergen , l'on a encore appris les circonstances suivantes concernant l'affaire du 27 de ce mois.

L'attaque générale de tous les postes de ses dépendances ayant été faite avec une grande supériorité de cavalerie & d'infanterie , le trajet de Swartenberg & Lomgas ayant été forcé , & le poste de Ter-Heyde s'étant déjà rendu , le général-major , après avoir fait quelque résistance , & pour ne point être coupé , a abandonné Zevenbergen avec les deux bataillons de Schepper , & le premier escadron de gardes-dragons , laissant l'artillerie à cheval , qui s'y trouvoit , & qui étoit composée de deux canons de six livres de balles & de deux obusiers , faire feu sur l'ennemi ; laquelle artillerie a été commandée avec beaucoup d'ardeur par le lieutenant van Declen. Dans cette affaire il a été obligé de laisser en arriere un caisson ; puisque les paysans , qui avoient donné les chevaux , coupèrent les cordons & prirent la fuite.

Par l'étendue des cantonnemens , quelques dragons sont restés en arriere , ce qui étoit inévitable ; mais en se retirant , ils sont cependant revenus , à dix ou douze près , à leur escadron.

Les troupes ont été poursuivies encore pendant quelque tems par l'ennemi ; mais le général-major , après s'être joint en route aux gardes à cheval , est arrivé à Willemstadt à deux heures après-midi.

Les postes de Poudenboch & le Zand-au-Dehors ont pu faire une plus longue résistance. Le corps du lieutenant-colonel de Heyde s'étant défendu vigoureusement

deux heures de suite au premier poste. Ce lieutenant-colonel loue fort la conduite , tenue à cette occasion par le maréchal-des-logis Tonne des gardes à cheval , tandis que le colonel-commandant Crause , avec le bataillon de Petit à Zand-au-Dehors , a fait également une grande résistance ; ce dernier étant arrivé à Willemstadt à neuf heures du soir avec ce bataillon & le corps du lieutenant-colonel , ainsi qu'avec quelque cavalerie , après avoir souffert plus ou moins de perte , & conservé cependant deux canons de six livres de balle , ayant encloué auparavant les deux canons sur la batterie de Zand-au-Dehors , & jeté à l'eau les munitions.

A Willemstad , il arrive encore continuellement quelques hommes de Ter-Heyde & du Zweluwe ; tandis qu'au reste une patrouille expédiée avoit trouvé occupé par l'ennemi le Roowaart , & à cette occasion fait prisonniers quatre hommes.

(Extrait de la gazette d'Amsterdam)

B E L G I Q U E .

De Bruxelles , le 25 nivôse , (14 janvier , v. st.)

Le froid rigoureux qui continue toujours avec la même force , n'arrête point les opérations de l'armée du Nord , qui marche de victoires en victoires. La ville de Heusden située avantageusement sur la Meuse , & distante d'environ trois lieues de Bois-le-Duc , vient de se rendre par capitulation. La garnison hollandaise qui occupoit cette place , en sortira avec les honneurs de la guerre , & elle aura la liberté de rentrer en Hollande , après avoir donné sa parole d'honneur de ne plus porter les armes contre la république française , pendant toute la durée de la présente guerre. La prise de Heusden facilite aux français l'attaque de Gorcum , qui eût présenté beaucoup plus de difficultés sans cette heureuse circonstance.

Tandis que l'armée du Nord profite des gelées pour s'avancer au milieu des inondations de la Hollande , celle de la Moselle qui bloque Luxembourg , vient de commencer le bombardement de ce rocher , réputé imprenable par la force. Les assiégés commandés par un vieillard de 74 ans , le feld-maréchal Bender , font jusqu'à ce moment une vigoureuse résistance.

Tous les maîtres des forges du pays de Liège , des Ardennes & des environs de Namur , sont mis en réquisition pour livrer une énorme quantité de fer , tant pour les besoins des armées françaises que pour l'intérieur de la république.

P. S. Les dernières nouvelles de Bois-le-Duc portent , que les alliés ont encore fait une tentative pour reprendre l'isle de Bommel , mais elle a été aussi infructueuse que la première , & ils ont été repoussés avec perte.

F R A N C E .

De Paris , le 2 pluviôse .

Les lettres de Toulon portent qu'on fait les plus grands préparatifs pour l'expédition contre la Corse. Une division de l'escadre de Brest ne tardera pas d'arriver dans ce port pour renforcer l'escadre de la Méditerranée. Depuis quelques tems , les vaisseaux ennemis n'ont pas reparu sur nos côtes : on croit qu'ils se sont retirés dans les ports de Bastia & de Calvi. Il est arrivé à Toulon un grand nombre de bâtimens , tous chargés de bled , venant

de Constantinople & des isles de l'Archipel. La tempête qui sépara six de nos frégates sur les côtes d'Espagne, & les força de passer au milieu de l'escadre anglaise, avoit retardé leur rentrée : quatre sont déjà mouillées dans la rade ; les deux autres, qui sont au golfe de Juan, sont attendues tous les jours avec les autres prises.

On écrit d'Abbeville que la maison de l'administration de ce district vient d'être la proie des flammes. Dans la nuit du 15 au 16 nivôse, le feu a éclaté avec violence ; tous les papiers de l'administration sont brûlés ; ainsi qu'une grande quantité de sommes qui étoient déposées au district.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du 2 pluviôse.

Richard monte à la tribune au milieu des applaudissemens, présage des nouvelles heureuses qu'il vient annoncer, & dont le bruit s'étoit déjà répandu dans la convention.

Il annonce que l'armée du Nord marche toujours en avant ; je ne puis pas vous dire où elle se trouve, ajoute-t-il ; mais lorsque les dernières nouvelles nous ont été expédiées, elle avoit passé Utrecht. — Les plus vifs applaudissemens, & les cris de *vive la liberté!* retentissent long-temps.

Les nouvelles que Richard lit ensuite portent que l'ennemi a évacué & laissé à notre disposition tout le pays jusqu'à Amersfort.

Dans leur fuite, les ennemis ont été obligés d'abandonner leurs malades ; le général anglais les a recommandés à la générosité française. — Les applaudissemens recommencent.

Un citoyen demande la parole pour une motion d'ordre ; à peine en a-t-il lu quelques lignes, qu'on s'apperçoit que le but de la motion est l'abolition de la peine de mort.

On demande l'ordre du jour.

On insiste dans une autre partie de la salle pour que l'orateur soit entendu. Taillefer sur-tout réclame ; au milieu du bruit, la parole pour le membre qui est à la tribune : sa motion est un vœu de l'humanité.

L'humanité, s'écrie un membre, veut qu'on punisse ceux qui l'ont outragée.

Est-ce pour sauver l'assassin qui est en jugement, dit un autre membre.

L'agitation est vive & longue.

Tallien demande aussi qu'on entende Popinant par respect pour les principes : du reste, il ne se dissimule pas que cette motion n'est qu'une tentative pour sauver de grands coupables : Abolir, s'écrie-t-il, la peine de mort pour des gens qui ont mis la mort à l'ordre du jour ! Quand ils couvroient la France de leurs assassinats, on ne vous a pas demandé d'abolir la peine de mort. Vous la mériteriez tous si. . . .

Ici Tallien est violemment interrompu par les cris des membres dans le haut de la salle.

Le bruit est vif : Tallien se précipite à la tribune ; (les applaudissemens retentissent de toutes parts) ; Tallien dit qu'on vient de l'appeler massacreur du 2 septembre : il somme son accusateur de se présenter à la tribune.

Barras fait la même interpellation à celui qui a tenu le propos.

Merlin, de Thionville. — Il n'y a qu'un lâche coquin qui se permette une pareille accusation, & qui n'ose pas la soutenir.

Personne ne monte à la tribune.

Tallien continue. Je dirai non-seulement à celui qui m'a injurié, mais à ceux aussi qui siègent dans la partie dominante de la salle. . . .

Il n'y a point ici de domination, crient plusieurs membres.

La domination du crime, dit une voix.

Tallien reprend, & représente que ce n'est ici qu'un piège pour tâcher de perdre des gens qu'on redoute, parce qu'ils démasquent le crime ; il défie ses accusateurs ; il rappelle qu'au 2 septembre il ne s'est servi de son pouvoir que pour sauver des victimes.

Tallien enfin a demandé que Popinant fut entendu. Il a en effet entamé son discours : comme il étoit très-long, il en est resté environ à la moitié & a lu son projet de décret : il portoit que la peine de mort seroit abolie, sauf pourtant aux comités d'examiner s'il ne faudroit pas en excepter les émigrés & certains grands coupables. Cette manière d'abolir la peine de mort, avec des exceptions, a paru étrange ; un autre article qui a donné lieu aussi à des rapprochemens, c'est celui qui demandoit que le décret eût son effet à Paris dans le jour. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Clauzel observe à combien d'inconvéniens pourroit entraîner le principe avancé par Tallien, que la convention devoit toujours entendre les opinions de ses membres ; il cite en preuve, celle qui vient d'être lue & qui n'a servi qu'à consumer inutilement une séance & à encher que le comité des finances ne fit son rapport sur les fonctionnaires publics.

Vu la rigueur de la saison, Barras propose & l'assemblée décrète, par un mouvement unanime & spontané, que tous les effets d'habillement, couvertures, lits, linge & chaussures, mis en nantissement au Mont-de-Piété, & autres établissemens semblables, pour une somme moindre que 100 livres, seront rendus à leurs propriétaires. La république remboursera les administrateurs ; les propriétaires indigens n'auront d'autres formalités à remplir que de faire viser leurs reconnoissances par les membres des comités de bienfaisance de leurs sections ou arrondissemens respectifs. — Ce décret est vivement applaudi.

Les sections des Champs-Élysées, du Contrat-Social, de Bonne-Nouvelle & plusieurs autres, viennent, dans des pétitions énergiques, réclamer que la convention se fasse porter le respect qui lui est dû, & qu'elle venge la nation des attentats qu'ont commis & que trament encore de grands coupables. — Vifs applaudissemens.

Le comité militaire présente un mode d'épurement des autorités militaires de Paris ; il se fera en conséquence, le décade prochain, une nomination nouvelle à tous les grades dans les diverses sections de Paris.

Un secrétaire convoque cinq comités au lieu ordinaire de leur séance ce soir à sept heures, pour arrêter définitivement les moyens de retirer les assignats de la circulation.